



## Commission des dynamiques territoriales

### 3223 - Equipements culturels et muséographie

#### Proposition d'attribution d'une subvention au Parc naturel régional des Vosges du Nord pour sa mission culturelle.

Rapport n° CP/2016/261

#### Service gestionnaire :

K450 - Service du patrimoine culturel

#### Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer une aide au Parc naturel régional des Vosges du Nord pour soutenir la mise en oeuvre de sa politique culturelle.

#### Mission culturelle du Parc naturel Régional des Vosges du Nord (PNRVN)

La convention d'objectifs 2014-2016 conclue avec le SYCOPARC réaffirme le soutien du Département à la mission culturelle du PNRVN, autour de deux missions :

Mission 1 : accompagnement qualifié des musées labellisés « Musée de France » et des musées souhaitant en faire la demande : 10 musées sont concernés, dont 2 ne sont pas « Musées de France ».

Mission 2 : développement culturel et promotion des richesses de l'ensemble des sites et acteurs du PNRVN soit une quarantaine d'équipements et acteurs. L'objectif est de construire une vision commune et d'innover dans les actions de médiation, de promotion et de mise en réseau.

#### Les priorités et le montant de la subvention départementale

Le Département du Bas-Rhin mène une politique culturelle volontariste qui a pour ambition de participer à la préservation et à la valorisation du patrimoine, de favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre, d'encourager l'appropriation du patrimoine par la population et de contribuer à l'aménagement du territoire.

Le Département apporte donc son soutien à la mission culturelle du SYCOPARC, à hauteur de 80.000 € maximum par an, répartis de manière égale entre les deux missions.

#### Programme d'actions 2016

Il est proposé que la participation du Département, en 2016, soit ciblée prioritairement sur 5 actions :

##### Mission 1

#### a) Garantir la qualité des projets culturels des 10 musées du réseau en assurant des missions de conseil scientifique et de conservation

Plusieurs musées seront accompagnés par le PNRVN pour définir une nouvelle orientation, préciser un projet culturel ou clarifier le rôle de différents acteurs impliqués, notamment pour le musée régional de l'Alsace Bossue à Sarre-Union et le musée historique du fer à Reichshoffen ; d'autres musées entreront dans une phase active de réaménagement ou de travaux : musée de la bataille du 6 août 1870 à Woerth, réserves mutualisées externes du musée Westercamp à Wissembourg.

**b) Améliorer les conditions de conservation, la gestion et la connaissance des collections**, grâce à un demi-poste de régie des collections mutualisé.

**c) Mettre en œuvre des actions collectives permettant de renforcer la coopération au sein du réseau** : poursuite du travail sur la réalisation d'une exposition temporaire itinérante collective, à l'échelle de 10 musées du PNRVN. L'année sera consacrée à la rédaction des contenus, la sélection des objets, la conception d'outils de médiation, d'un plan de communication et d'un budget.

Par ailleurs, suite à la réalisation d'une étude sur le développement des boutiques des musées, une formation sera donnée sur le montage et la gestion d'une boutique.

Budget prévisionnel total de la Mission 1 : 229 870 €

Proposition d'affectation de la participation du Département : 34 180 € dont 31 680 € sur les postes et 2 500 € sur les actions.

## *Mission 2*

### **a) Développer et accompagner la diversification des publics**

- jeune public en famille : programme « Amuse-Musées » sur l'ensemble des sites patrimoniaux du territoire, sous la forme d'un appel à candidatures. Un artiste est associé à l'ensemble de la programmation, pour intégrer plus facilement des temps d'échange avec le public (ateliers de pratiques artistiques dans les classes, avant les spectacles, etc.).
- public empêché : forum avec l'association Tôt ou T'Art rassemblant structures culturelles et acteurs du champ social, organisation d'« éveil des sens » à destination des personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, accompagnement des équipements à l'accueil du public en situation de handicap.

### **b) Favoriser le développement culturel du Parc**

Seront poursuivies l'animation du réseau des acteurs (convention-cadre avec l'OLCA, développement du réseau de l'archéologie) et la réflexion autour du projet culturel du Parc : rencontre culturelle avec les sites partenaires pour définir des actions expérimentales communes.

Le travail scientifique et technique autour du patrimoine culturel immatériel sera également poursuivi. Différentes pratiques de sociabilité, de production agricole et des « traces de l'histoire » feront l'objet d'enquêtes et de séquences réalisées par la TV Sarre-Union, qui alimenteront des fiches d'inventaire.

Enfin, un appel à projets culturels sera à nouveau lancé pour apporter, à travers la création artistique, des réponses nouvelles et durables aux problématiques culturelles de ce territoire rural. En 2016, le dispositif permettra d'accompagner 4 résidences d'artistes et de valoriser :

- Le patrimoine militaire sur la partie Nord du Parc,
- Le patrimoine religieux avec les associations culturelles de Graufthal, Weiterswiller, Erckartswiller, Sparbach, les Communautés de Communes et l'évêché de Strasbourg,
- Le petit patrimoine : 10 Communes ont été retenues pour ce projet : Reipertswiller, Ormersviller, Obersteinbach, Eschbourg/Graufthal, Wimmenau, Lembach, Nierdersteinbach, Woerth, Enchenberg, Weiterswiller,
- le travail sur les comportements, les modes de fonctionnement d'une communauté, les usages des objets, avec les Communautés de Communes d'Alsace Bossue, du Pays de Sarre-Union, les usagers de la déchetterie d'Alsace Bossue, le centre socio-culturel de Sarre-Union et la Grange aux Paysages,
- des espaces publics abandonnés sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Bitche.

Budget prévisionnel de la Mission 2 : 168 800 €

Proposition d'affectation de la participation du Département : 35 820 € dont 15 668 € sur les postes et 20 152 € sur les actions.

Cette proposition d'affectation des crédits répond bien aux exigences de la convention d'objectifs 2014-2016, à savoir les priorités départementales et une répartition entre la prise en charge des postes et d'actions plus spécifiques.

Il est proposé de répondre favorablement à la demande du SYCOPARC, à hauteur de 70 000 € au total, en l'incitant à la sobriété dans les frais de communication.

Selon les termes de la convention d'objectifs, il est proposé de verser 35 000 € à titre d'acompte, et le solde à réception du bilan des actions menées et du bilan financier au titre de l'année 2016.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la commission des dynamiques territoriales en date du 28 avril 2016.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
14925	65-65737-312	75 000,00 €	75 000,00 €	70 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 70 000 € au Parc naturel régional des Vosges du Nord pour participer au financement de sa mission culturelle, conformément aux modalités fixées par la convention existante entre le Parc et le Département.*

Strasbourg, le 25/05/16

Le Président,



Frédéric BIERRY